



## **Cheer Canada National Team and Academy Athlete and Team Selection Process**

### **SECTION 1 – PURPOSE**

The purpose of this document is to set out the process used by Cheer Canada to select athletes to the National Teams and Academy. This selection process has two objectives:

- Select eligible athletes to an Athlete Pool (“Team Canada Academy,” or “Academy”). Athletes in the Academy are those identified by Cheer Canada as having demonstrated potential to earn a position on a current or future national team. At any given time, the Academy represents a ‘snapshot’ of Canadian talent in cheerleading.
- From the Academy, select the best possible Team for the particular championship. While some objective criteria will be used to select Teams, it is also recognized that there is a significant subjective element. Subjective elements include such factors as previous and current performance, experience, positional requirements, leadership and team cohesion.
- It is recommended that the makeup of the Academy has fair and equitable access for representation of individuals from throughout Canada, and be no more than 50% from a single region (as defined by the Regions in the Cheer Canada bylaws).

### **SECTION 2 – ELIGIBILITY**

To be eligible to be selected to the Academy, an athlete must be in good standing with Cheer Canada, a Canadian Citizen or permanent resident holding a Canadian passport or a person eligible for Canadian Citizenship who is actively pursuing Citizenship, or a permanent resident of Canada. To be eligible to be selected to a Team, the athlete must meet any age requirements and citizenship requirements stipulated by the organizers of the event at which the Team will be competing and meet the criteria as described in the National Team selection process.

### **SECTION 3 – AUTHORITY FOR SELECTION**

The Board of Directors has delegated authority for decision making under this policy to the National Team Subcommittee, who will provide oversight to the National Team and Academy Coaching staff (those with a conflict of interest should not be part of any management or oversight activities).

Decision makers must be free of any potential conflicts of interest. Examples of conflict are (not an exhaustive list):

- Individual is a coach/coaching affiliate of an applicant;
- Individual has personal/professional affiliation with an applicant.

The National Team Coaches (eligibility verified by the National Team Subcommittee) has final authority for all selection decisions, including selecting athletes to the Academy pool, adding additional athletes to the Academy, selecting Teams from the Academy, removing athletes from the Academy or from a Team, and selecting replacement athletes to a Team where applicable. In making selection decisions, the coaches will consult with the National Team Subcommittee, and in some cases, with the Sport Development committee, and with coaching staff, defined for the purposes of this document to include assistant coaches and evaluators as designated by Cheer Canada.

## **SECTION 4 – ATHLETE SELECTION PROCESS**

Candidates for the National Teams (Premier and All-Girl) and Academy will be selected by the Coaches of the National Team(s) and Academy, with consultation and input from the National Team Subcommittee. Athletes will be evaluated based on present expertise and/or demonstrated potential in the following areas and will be initially selected for the Academy:

- Individual skill level, technical abilities, international physical potential to develop with continued training;
- The dynamics of the team as a whole;
- The development and planning of the National Team program in the future.

### **Physical Considerations:**

- Aerobic fitness
- Demonstration of power and agility
- Demonstration of air sense and body positions (top person)
- Upper body strength and power when stunting
- Tumbling skills mastered
- Sufficient level of other factors such as flexibility, speed, agility, expertise and experience in crowd-leading, and any previous experience at a National-team level will be considered, among other factors
- Commitment to the specific physical conditioning and rehabilitation programs assigned throughout the year and to the improvement of skills. This is the biggest priority for young athletes entering into any National Team program.

### **Technical Abilities**

- Present skill level and future potential. Consideration given to biomechanically limiting factors that could prevent future development.
- Application of skills to the routine choreography and competitive situations, all around skills.
- Position specific skills (top person, base, back, tumbling, etc.).
- Needs of each team and its composition

### **Additional evaluated skills and abilities:**

Specific requirements for submissions will include the following, at a minimum, to be refined by the coaching staff:

- Mastered stunt/tumble skills in ICU Advanced (All-Star Level 4) and higher.
- Quality is valued over level of skills, and ICU Premier (All Star Level 7) skills are not required nor necessarily expected for tryouts (especially depending on athlete age).
- Athletes should demonstrate:
  - Highest difficulty of mastered standing tumbling skills
  - Highest difficulty of mastered running tumbling skills
  - Several stunting skills (please indicate which role you are playing in the stunt group)

## **SECTION 5 – TEAM SELECTION PROCESS**

Athletes from the Academy will be selected to the Team(s), with the goal being to put together the best possible team for any particular event. Factors that will be considered in this selection include physical

and technical aspects of the sport, as well as team dynamics. These factors, which will be accessed by the coaching staff, as they deem appropriate for the decision making process, include:

- Work effectively within the team concept,
- Committed to communication with other players and team staff,
- Willingness to alter individual preferences and to change to meet the needs of the group and the strategies of the coaches,
- Willingness to work within the assigned role(s) for that term,
- Willingness to accept the length and location of training asked by the National Program and/or Academy .

The Chef de Mission (or designates) shall assist the coaching staff when selecting the team by keeping records and documentation regarding each potential candidate to ensure a fair and transparent process.

**It is understood that in making selections to create the best possible team in terms of ability to be successful at the event, it is possible that the best individual athletes may not be selected. The decision of the coaches shall be considered final. For appeals, please see section 9.**

## **SECTION 6 – REMOVAL FROM THE ATHLETE POOL (ACADEMY) OR FROM A TEAM**

Upon selection to the Academy or National Team, an athlete must:

- Sign and abide by the Athlete Handbook,
- Provide Cheer Canada with all required documents (passport information etc.),
- Complete the Canadian Centre for Ethics in Sport Safe Sport training,
- Participate in Team events, activities and meetings, as directed by the coaching staff or designate,
- Ensure they wear proper equipment and clothing,
- Obey all rules established by the National Team Subcommittee and/or Cheer Canada,
- Assist Cheer Canada in public relations and fund-raising projects where required.

An athlete may be removed from the Academy or from a Team where the athlete:

- Is unable to meet performance expectations;
- Is unable to perform due to injury, illness or for other medical reason as determined by Cheer Canada's medical staff;
- Is unable to commit to National Team Program activities and events (note that an athlete may obtain an exemption from the National Team Subcommittee or Cheer Canada)
- Violates team rules and/or Cheer Canada's policies and procedures
- Exhibits conduct that is detrimental to the image of the National Team program of Cheer Canada.
- Breaches the Athlete Agreement
- Voluntarily withdraws
- Is sanctioned by CCES or Cheer Canada for violating the Anti-Doping rules and regulations;
- Is sanctioned by their PSO;
- Is removed by a Cheer Canada Discipline and/or Appeal panel; or
- Fraudulently represents themselves

## **SECTION 7 – TERMS**

Membership in the athlete pool (Academy) is for one year only. Once appointed to a Team Canada Premier Co-Ed or All Girl, their privilege of remaining on that team is static, unless they withdraw, are removed by the coaching staff, and/or are removed due to the challenge process (Section 8). Declaration of intent to remain on the team for the subsequent season must be provided to Cheer Canada in writing for approval 2 months after the final event of the year (to allow for the recovery period).

## **SECTION 8 – SUBSTITUTION OF ALTERNATES**

Where necessary and appropriate, an athlete removed from a Team may be replaced by an alternate from the Academy.

## **SECTION 9 – APPEALS**

Cheer Canada team selections may be appealed in accordance with the procedures set out in the Cheer Canada Appeals policy. The cost to appeal a decision regarding making either the Athlete Pool (Academy) or Team Canada team is **\$100** (if the decision is reversed and the athlete is placed on a team, the fee will be put towards their Team Canada fees, less a 25% administration fee; otherwise, this fee is forfeit).

# **Processus de sélection des athlètes d'Équipe Canada, de l'Académie et des équipes nationales**

## **SECTION 1 - OBJECTIF**

L'objectif de ce document est de présenter le processus utilisé par Cheer Canada pour sélectionner les athlètes des équipes nationales et de l'Académie. Ce processus de sélection a deux objectifs:

- Sélectionnez les athlètes admissibles au bassin d'athlètes (« Académie d'Équipe Canada » ou « Académie »). Les athlètes de l'Académie sont identifiés par Cheer Canada comme ayant démontré un potentiel pour obtenir un poste dans une équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, l'Académie représente un portrait actuel des talents canadiens en cheerleading.
- À partir du bassin d'athlètes de l'Académie, sélectionnez la meilleure équipe possible pour le championnat en question. Bien que certains critères objectifs soient utilisés pour sélectionner les équipes, il est également reconnu qu'il existe un élément subjectif important. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que la performance antérieure et actuelle, l'expérience, les exigences du poste, le leadership et la cohésion d'équipe.
- Il est recommandé que la composition du bassin d'athlètes de l'Académie présente une composition juste et équitable par rapport à la représentation de personnes de partout au Canada et qu'ils ne proviennent pas à plus de 50% d'une seule région (tel que défini par les régions dans les règlements de Cheer Canada).

## **SECTION 2 - ÉLIGIBILITÉ**

Pour être admissible à participer à l'Académie, un athlète doit être en règle avec Cheer Canada, doit être un citoyen canadien, un résident permanent titulaire d'un passeport canadien, une personne admissible à la citoyenneté canadienne qui cherche activement à obtenir la citoyenneté ou un résident permanent du Canada. Pour être éligible à être sélectionné dans une équipe Canada, l'athlète doit répondre à toutes les exigences d'âge et de citoyenneté stipulées par les organisateurs de l'événement auquel l'équipe participera et répondre aux critères décrits dans le processus de sélection de l'équipe nationale.

## **SECTION 3 - AUTORITÉ DE SÉLECTION**

Le conseil d'administration a délégué le pouvoir de prise de décision en vertu de cette politique au sous-comité de l'équipe nationale, qui assurera la supervision de l'équipe nationale et du personnel des entraîneurs de l'Académie (ceux qui ont un conflit d'intérêts ne doivent faire partie d'aucune activité de gestion ou de surveillance).

Les décideurs doivent être libres de tout conflit d'intérêts potentiel. Des exemples de conflit sont (liste non exhaustive):

- L'individu est l'entraîneur affilié à un candidat.
- La personne a une affiliation personnelle ou professionnelle avec un candidat.

Les entraîneurs de l'équipe nationale (éligibilité vérifiée par le sous-comité de l'équipe nationale) ont l'autorité finale pour toutes les décisions de sélection, y compris la sélection des athlètes dans le bassin de l'Académie, l'ajout d'athlètes supplémentaires à l'Académie, la sélection des équipes de l'Académie, le retrait des athlètes de l'Académie ou d'une équipe et la sélection des athlètes de remplacement dans une équipe, le cas échéant. Lors de la prise de décisions de sélection, les entraîneurs consulteront le sous-comité de l'équipe nationale et, dans certains cas, le comité de développement du sport et le personnel des entraîneurs, défini aux fins du présent document afin d'inclure les entraîneurs adjoints et les évaluateurs désignés par Cheer Canada.

## **SECTION 4 - PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES**

Les candidats pour les équipes nationales (Premier et All-Girl) et l'Académie seront sélectionnés par les entraîneurs des équipes nationales et de l'Académie, avec consultation et contribution du sous-comité de l'équipe nationale. Les athlètes seront évalués sur la base de l'expertise actuelle et/ou du potentiel démontré dans les domaines suivants et seront initialement sélectionnés pour l'Académie:

- Le niveau de compétence individuel, les capacités techniques, le potentiel physique international (à développer avec un entraînement continu)
- La dynamique de l'équipe dans son ensemble
- Le développement et la planification du programme de l'équipe nationale à l'avenir.

Les considérations physiques:

- Endurance cardio-vasculaire
- Démonstration de puissance et d'agilité
- Orientation spatiale et positions du corps (voltiges)
- Force et puissance du haut du corps dans les stunts
- Compétences de tumbling maîtrisées
- Un niveau suffisant d'autres facteurs tels que la flexibilité, la vitesse, l'agilité, l'expertise et l'expérience de la gestion de foule, et toute expérience antérieure au niveau de l'équipe nationale seront prises en compte.
- Engagement dans les programmes spécifiques de conditionnement physique et de réadaptation assignés tout au long de l'année dans un but d'amélioration des compétences. Il s'agit de la plus grande priorité pour les jeunes athlètes qui s'inscrivent dans n'importe quel programme de l'équipe nationale.

Capacités techniques

- Niveau de compétence actuel et potentiel. Prise en compte des facteurs biomécaniques qui pourraient limiter le développement futur
- Démonstration des habiletés à la chorégraphie en situation de routine et de compétition
- Habiletés liées à la position de l'athlète (voltige, base, base arrière, tumbler, etc.).
- Besoins de chaque équipe et sa composition

Compétences et capacités évaluées supplémentaires:

Les exigences spécifiques pour appliquer comme candidat comprendront au minimum les éléments suivants qui seront affinés par le personnel d'entraîneurs:

- Maîtrise des habiletés de stunts/tumbling de la catégorie ICU Avancé (niveau 4) et plus.
- La qualité est valorisée par rapport au niveau de l'habileté et les habiletés de la catégorie ICU Premier (niveau 7) ne sont pas requises ni nécessairement attendues pour les try-outs (en particulier en fonction de l'âge de l'athlète).
- Les athlètes doivent démontrer:
  - Difficulté la plus élevée des habiletés maîtrisées de tumbling à l'arrêt
  - Difficulté la plus élevée des habiletés maîtrisées de tumbling à l'élan
  - Plusieurs compétences de stunts (veuillez indiquer le rôle que vous jouez dans le groupe de stunts)

## **SECTION 5 - PROCESSUS DE SÉLECTION DES ÉQUIPES**

Les athlètes de l'Académie seront sélectionnés dans la ou les équipes Canada en ayant en tête l'objectif de constituer la meilleure équipe possible pour un événement particulier. Les facteurs qui seront pris en compte dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la

dynamique d'équipe. Ces facteurs, qui seront évalués personnel des entraîneurs comme ils le jugent approprié pour le processus de prise de décision, comprennent:

- Travailler efficacement au sein d'une équipe.
- Être engagé à communiquer avec les autres athlètes et le personnel de l'équipe.
- Démontrer une volonté de modifier ses préférences individuelles pour répondre aux besoins de l'équipe et aux stratégies des entraîneurs.
- Démontrer une volonté de travailler dans le(s) rôle(s) déterminé(s) pour ce mandat.
- Démontrer une volonté d'accepter la durée et le lieu d'entraînement demandés par le programme national et/ou l'Académie.

Le chef de mission (ou ses représentants) assistera le personnel d'entraîneurs lors de la sélection de l'équipe en conservant des registres et des documents concernant chaque candidat potentiel pour assurer un processus équitable et transparent.

Il est entendu qu'en effectuant des sélections pour créer la meilleure équipe possible en termes de capacité à réussir lors d'un événement spécifique, il est possible que les meilleurs athlètes individuels ne soient pas sélectionnés. La décision des entraîneurs sera considérée comme définitive. Pour les appels, veuillez consulter la section 9.

## **SECTION 6 - RETRAIT DU BASSIN DES ATHLÈTES, DE L'ACADÉMIE OU D'UNE ÉQUIPE**

Lors de sa sélection à l'Académie ou à l'équipe nationale, un athlète doit:

- Signer et respecter le manuel de l'athlète.
- Fournir à Cheer Canada tous les documents requis (informations de passeport, etc.).
- Terminer la formation du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
- Participer aux événements, activités et réunions de l'équipe, selon les directives du personnel d'encadrement ou de la personne désignée.
- S'assurer qu'il porte l'équipement et les vêtements appropriés.
- Se soumettre à toutes les règles établies par le sous-comité de l'équipe nationale et/ou Cheer Canada.
- Aider Cheer Canada dans les relations publiques et les projets de collecte de fonds au besoin.

Un athlète peut être retiré de l'Académie ou d'une équipe, lorsqu'il:

- Est incapable de répondre aux attentes de rendement.
- Est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale déterminée par le personnel médical de Cheer Canada.
- Est incapable de s'engager dans les activités et les événements du programme de l'équipe nationale (notez qu'un athlète peut obtenir une exemption du sous-comité de l'équipe nationale ou de Cheer Canada).
- Viole les règles de l'équipe et/ou les politiques et procédures de Cheer Canada
- Présente une conduite préjudiciable à l'image du programme de l'équipe nationale de Cheer Canada.
- Viole l'accord de l'athlète.
- Se retire volontairement.
- Est sanctionné par le CCES ou Cheer Canada pour avoir enfreint les règles et règlements antidopage.
- Est sanctionné par son OSP.
- Est retiré par un comité disciplinaire et/ou d'appel de Cheer Canada.
- Se représente frauduleusement..

## **SECTION 7 – CONDITIONS**

L'adhésion au bassin d'athlètes de l'Académie est d'une durée d'un an seulement. Une fois nommés dans une Équipe Canada (All-girl ou Coed), leur privilège de rester dans cette équipe est statique, à moins qu'ils ne se retirent, soient retirés par le personnel d'entraîneurs et/ou soient retirés en raison du processus de contestation (section 8). La déclaration d'intention de rester dans l'équipe pour la saison suivante doit être fournie à Cheer Canada par écrit pour approbation 2 mois après la dernière compétition de l'année (pour permettre une période de récupération).

## **SECTION 8 - SUBSTITUTION PAR UN REMPLAÇANT**

Lorsque cela est nécessaire et approprié, un athlète retiré d'une équipe peut être remplacé par un remplaçant de l'Académie.

## **SECTION 9 - APPELS**

Les sélections des équipes de Cheer Canada peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appels de Cheer Canada. Le coût pour aller en appel concernant une décision dans la sélection des athlètes de l'Académie ou d'Équipe Canada est de 100 \$ (si la décision est annulée et que l'athlète est placé dans une équipe, les frais seront imputés à ses frais d'Équipe Canada, moins 25 % de frais d'administration; sinon, ces frais sont perdus).